

A Kunheim le 10 décembre 2024.

Avis du CSE Central sur le projet de scission.

DS Smith et ses méthodes « radicales » ...



Une réunion de CSE Central extraordinaire sur le projet de scission s'est tenue mardi 10 décembre 2024. Cette réunion n'a pas démarré sur les meilleurs auspices car la direction n'a même pas pris la peine d'envoyer une convocation avec un ordre du jour en amont de la réunion. Il aura donc fallu démarrer par une interruption de séance pour rappeler les règles ! Mieux encore, cette direction qui se dit vertueuse du respect du dialogue social, enfin

quand cela l'arrange, a refusé de donner des moyens aux élu.es du CSE Central pour préparer en amont cette réunion importante.

C'est dans ces conditions compliquées, pas de moyen, projet de rachat du groupe DS Smith par IP, projet incompréhensible et dangereux dans les conditions actuelles, que les élu.es du CSE Central ont émis un avis commun qui sera un avis défavorable motivé par les choses suivantes :

- ☞ La direction n'a pas fourni l'ensemble des accords et usages en vigueur dans l'établissement.
- ☞ La direction n'est pas précise non plus sur les accords et usages qu'elle compte renégocier et ceux qui pourront faire l'objet d'un accord de transposition. Pour rappel en l'état, l'ensemble de nos accords et usages sont dénoncés et survivent pendant une durée de 15 mois à compter de la date de l'opération. Les élu.es **CSE Central** préconisent un retour de la direction sur ces sujets dans les 15 jours.
- ☞ La direction met un site « à nu » dans cette période de rapprochement avec IP ; les élu.es **CSE Central** pointent un manque de loyauté, de respect et de considération envers les salariés du site.
- ☞ La scission est motivée par des raisons que ne sont pas crédibles aux yeux des élu.es **CSE Central**, et la direction n'a pas apporté la preuve de nouvelles perspectives commerciales et/ou industrielles générées par cette opération juridique. Ce manque de transparence sur les réels objectifs de cette opération inquiète.
- ☞ Les balbutiements autour de la stratégie du lourd à S^t Just, mais aussi des palettes KAYPAL, interrogent sur les orientations stratégiques pour nos sites et nos emplois.
- ☞ La décision de cette scission va mettre en péril la fiabilité des sites. En effet, Nord-Est a toujours permis d'avoir un bilan commun qui permettait d'avoir un résultat globale

honorables. Si un des sites se retrouvait en difficultés, l'autre pourrait combler. Cela ne sera plus possible après la scission. Par ailleurs, les fonds propres importants qui sont l'héritage des résultats de nos deux sites restent dans Nord-Est. Les élu.es **CSE Central** préconisent de laisser l'entreprise Nord-Est en l'état le temps que la situation économique revienne à la normale.

- ☞ Le site de S^t Just va passer dans une nouvelle structure financière, celle de DSSP PREMIUM rebaptisée DS Smith Haut de France pour l'occasion. Cette « *coquille vide* » a un passif de 24M€ en lien avec la fermeture du site de Merpins, que va devoir supporter S^t Just lorsqu'il entrera dans cette nouvelle entité juridique. Les réponses apportées par la direction sur ce point sont loin d'être claires qui n'est d'ailleurs pas intégré au projet d'apport partiel d'actif. Les élu.es **CSE Central** préconisent la mise à zéro des comptes de PREMIUM avant d'y mettre le site de S^t Just même si cela doit retarder la scission.
- ☞ Le **CSE Central** a lancé une expertise dans le cadre de l'opération de concentration à la suite de la notification du dépôt du dossier IP à l'autorité de la concurrence de la commission Européenne. Les délais de cette procédure peuvent varier avec un dénouement sur le 1^{er} trimestre 2025. Les élu.es **CSE Central** veulent que cette procédure aille à son terme. Les élu.es **CSE Central** préconisent la mise en pause de cette procédure d'information-consultation sur cette scission le temps que soit finalisé le rachat de IP.

La CGT DS Smith Nord-Est.